



Payeur des consommations (à renseigner si différent de l'abonné)

Monsieur  Madame  Société

Nom

Prénom

Société

(ou) Syndic

(ou) Agence

N° voie     Type de voie (rue, route, allée, impasse...)

Nom de la voie

Code postal     Commune

Tél.         Courriel

@

Portable

Mise en place d'un prélèvement automatique

oui

non

Immeuble d'habitation depuis plus de deux ans :

oui

non

### Information importante :

Conformément aux dispositions de l'art L1224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrôle du raccordement est obligatoire à compter du 01 Janvier 2023. **Par la signature du présent formulaire, le demandeur s'engage à demander ledit contrôle lorsque le raccordement est effectif.** A ce titre, le service en charge de ce contrôle contactera le demandeur pour fixer les modalités de mise en œuvre de ce contrôle conformément à la Délibération du Conseil d'Administration de la régie des Eaux du Pays d'Aix 79/2022 du 16 décembre 2022.

### PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR SELON LE CAS :

- RIB
- Copie de la pièce d'identité (du propriétaire ou du gérant dans le cas d'une société)
- Copie de l'arrêté du permis de construire dans le cas d'une construction neuve
- Copie de l'attestation de raccordabilité au réseau
- Copie Kbis (commerce ou SCI...)
- Copie de l'attestation de propriété
- Copie des statuts (association, ASL)
- Copie du contrat SCP (ou d'une facture) en cas d'abonnement SCP (Société du Canal de Provence)

Fait à

Le

Signature du propriétaire

## REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Agence d'Aix en Provence

185 Avenue de Pérouse, 13100 Aix en Provence

Du lundi au vendredi

8h - 12h15 / 13h15 - 16h30

04 13 57 39 00

[www.eauxdupaysdaix.fr](http://www.eauxdupaysdaix.fr)

[contact@eauxdupaysdaix.fr](mailto:contact@eauxdupaysdaix.fr)